

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIÈRES ADMINISTRATIVES

96-341 DU 24 JUILLET 1996

DECRET N° _____ /MTEPSS/DGFP/DGCA/SAV.

portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1988 de certains
fonctionnaires des cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Adminis-
tratifs et Financiers -SAF- (Travail et
Administration Générale) en tête : SAMBA
(André.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
- (/u le Décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le Sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 74/470/FP du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, portant sus-
pension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un
avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administra-
tive ou de tout autre promotion ;
- (/u le Décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret N° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomina-
tion des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Pari-
taire d'avancement réunie à Brazzaville le 28 Décembre 1993 ;
- (/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1ER : Les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Travail et Administration
Générale) sont inscrits au tableau d'avancement au titre
de l'année 1988 aux échelons ci-après de leur grade à deux (2) ans ;

.../...

Bo 7

I/ Travail

Administrateur

POUR LE 5ème NIVEAU

- SAMBA (André) DRT/Kouilou

II/ Administration Générale

Pour le 2ème NIVEAU

- MAN-DOBE (ATSOUAYE) MTFPSS

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo (JORC) et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 24 Juillet 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Atsouay

- Professeur Anaclét TSOMAITSET. -

Yhomby-Orango

- Général Jacques Joachim YHOMBY-ORANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget et de la Coordination des Régies,

AMPLIATIONS :

JORC.....	2
DGFP/DGCA.....	4
DGB/DGCF.....	4
BSTAT/DGFP.....	1
MTBR.....	1
DGF.....	1
INTERESSES.....	2
SGG/BC.....	2
DOSSIERS.....	4

Mateta

- Luc Daniel Adamo MATETA.